

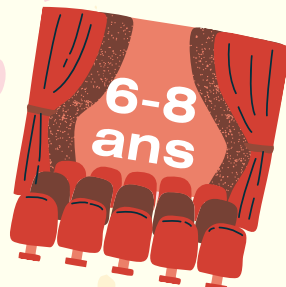
Vacances d'Hiver



ACCUEIL DE LOISIRS BISS

Du Lundi 24 Février au
Vendredi 07 Mars 2025

Les arts de la scène
et le cinéma



Inscriptions à partir
du Lundi 27 Janvier
pour les habitants de
la Communauté de
Communes



Inscriptions à partir
du Mercredi 29 Janvier
pour les habitants
extérieurs à
la Communauté de
Communes



DU LUNDI 24 AU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

Les arts de la scène et le cinéma



Accueil de 9h à 17h30 : salle de l'accueil périscolaire de l'école élémentaire de Saint-Etienne-de-Vicq

Pré et post accueil : de 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30

	Matin	Après-midi
Lundi 24 février	Jeux de présentation	Déco de l'accueil
Mardi 25 février	Je crée un objet à offrir	Tous au city stade
Mercredi 26 février	Jeux de société	Echange avec les aînés ruraux
Jeudi 27 février	Crêpe party !	Chasse au trésor
Vendredi 28 février	Sortie à Lapalisse	



DU LUNDI 03 AU VENDREDI 07 MARS 2025

L'hiver



	Matin	Après-midi
Lundi 03 mars	Jeux de présentation	Jeux sportifs
Mardi 04 mars	Atelier cuisine	Rando citoyenne
Mercredi 05 mars	Rencontre avec la crèche	Courses et relais
Jeudi 06 mars	Activités manuelles	Enquête policière
Vendredi 07 mars	Jeux musicaux	Sortie à la patinoire de Roanne

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1) L'inscription aux Accueils de Loisirs communautaires se fait à la semaine avec la possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée.
- 2) Le règlement doit s'effectuer à l'inscription afin qu'elle soit validée.
- 3) En cas de maladie, le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- 4) L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- 5) Les enfants doivent être habillés avec des vêtements adaptés aux activités proposées. Privilégiez les tenues sportives et les baskets ainsi qu'une gourde.
- 6) Les activités sont susceptibles de varier en fonction de la météorologie et des intervenants qui nous accueillent.
- 7) **Horaires** : Journée : 9h à 17h30. 1/2 journée "matin" : 9h à 12h. 1/2 journée "après-midi" : 13h30 à 17h30.
- 8) **Pré et post accueil** : de 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30. *Gratuit*
- 9) **Lieu** : Ecole de Saint-Etienne-de-Vicq
- 10) **Tarif ALSH** : revenus annuels du foyer x 0.023%.
- 11) **Tarif repas ALSH** : 3.80€ pour les enfants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 12) **Tarif repas ALSH** : 4.75€ pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 13) Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire, vous pouvez l'inscrire au sein des accueils de loisirs du Pays de Lapalisse à partir de 3 ans. Il ne pourra cependant pas participer aux sorties prévues à la journée s'il n'a pas 4 ans révolu.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions seront prises à partir du Lundi 27 janvier 2025, au Pôle Jeunes de la Communauté de Communes "Pays de Lapalisse" - Boulevard de l'Hôtel de Ville - 03120 LAPALISSE.

⚠ Les inscriptions le lundi 27 et mardi 28 janvier 2025 seront réservées aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Les inscriptions pour les résidents extérieurs seront ouvertes à partir du mercredi 29 janvier 2025.

Horaires d'ouverture du Pôle Jeunes :

L.M.M.J : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Elles seront effectuées par les parents (ou représentants légaux) des enfants, munis du Livret de famille, de l'attestation d'assurance de responsabilité civile 2024-2025, des avis d'imposition 2024, du numéro d'affiliation CAF (ou MSA) et du carnet de santé.

A noter qu'un tarif médian sera appliqué aux familles d'accueil désirant inscrire les enfants à leur charge.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier



L'essentiel & plus encore



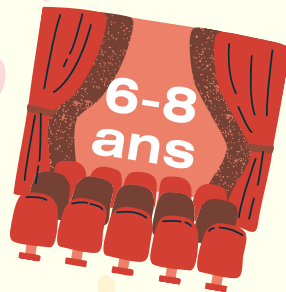
Vacances d'Hiver



ACCUEIL DE LOISIRS BISS

Du Lundi 24 Février au
Vendredi 07 Mars 2025

Les arts de la scène
et le cinéma



Inscriptions à partir
du Lundi 27 Janvier
pour les habitants de
la Communauté de
Communes



Inscriptions à partir
du Mercredi 29 Janvier
pour les habitants
extérieurs à
la Communauté de
Communes



DU LUNDI 24 AU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

Les arts de la scène et le cinéma



Accueil de 9h à 17h30 : salle de l'accueil périscolaire de l'école élémentaire de Saint-Etienne-de-Vicq

Pré et post accueil : de 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30

	Matin	Après-midi
Lundi 24 février	Jeux de présentation	Déco de l'accueil
Mardi 25 février	Je crée un objet à offrir	Tous au city stade
Mercredi 26 février	Jeux de société	Echange avec les aînés ruraux
Jeudi 27 février	Crêpe party !	Chasse au trésor
Vendredi 28 février	Sortie à Lapalisse	



DU LUNDI 03 AU VENDREDI 07 MARS 2025

L'hiver



	Matin	Après-midi
Lundi 03 mars	Jeux de présentation	Jeux sportifs
Mardi 04 mars	Atelier cuisine	Rando citoyenne
Mercredi 05 mars	Rencontre avec la crèche	Courses et relais
Jeudi 06 mars	Activités manuelles	Enquête policière
Vendredi 07 mars	Jeux musicaux	Sortie à la patinoire de Roanne

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1) L'inscription aux Accueils de Loisirs communautaires se fait à la semaine avec la possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée.
- 2) Le règlement doit s'effectuer à l'inscription afin qu'elle soit validée.
- 3) En cas de maladie, le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- 4) L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- 5) Les enfants doivent être habillés avec des vêtements adaptés aux activités proposées. Privilégiez les tenues sportives et les baskets ainsi qu'une gourde.
- 6) Les activités sont susceptibles de varier en fonction de la météorologie et des intervenants qui nous accueillent.
- 7) **Horaires** : Journée : 9h à 17h30. 1/2 journée "matin" : 9h à 12h. 1/2 journée "après-midi" : 13h30 à 17h30.
- 8) **Pré et post accueil** : de 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30. *Gratuit*
- 9) **Lieu** : Ecole de Saint-Etienne-de-Vicq
- 10) **Tarif ALSH** : revenus annuels du foyer x 0.023%.
- 11) **Tarif repas ALSH** : 3.80€ pour les enfants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 12) **Tarif repas ALSH** : 4.75€ pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 13) Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire, vous pouvez l'inscrire au sein des accueils de loisirs du Pays de Lapalisse à partir de 3 ans. Il ne pourra cependant pas participer aux sorties prévues à la journée s'il n'a pas 4 ans révolu.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions seront prises à partir du Lundi 27 janvier 2025, au Pôle Jeunes de la Communauté de Communes "Pays de Lapalisse" - Boulevard de l'Hôtel de Ville - 03120 LAPALISSE.

⚠ Les inscriptions le lundi 27 et mardi 28 janvier 2025 seront réservées aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Les inscriptions pour les résidents extérieurs seront ouvertes à partir du mercredi 29 janvier 2025.

Horaires d'ouverture du Pôle Jeunes :

L.M.M.J : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Elles seront effectuées par les parents (ou représentants légaux) des enfants, munis du Livret de famille, de l'attestation d'assurance de responsabilité civile 2024-2025, des avis d'imposition 2024, du numéro d'affiliation CAF (ou MSA) et du carnet de santé.

A noter qu'un tarif médian sera appliqué aux familles d'accueil désirant inscrire les enfants à leur charge.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier



L'essentiel & plus encore

